# CONVERSATION

ENTRE

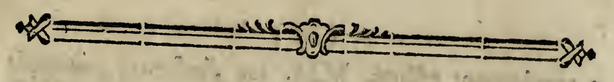
# M. L'ABBÉ PACARAU

ET

# M. ROMAIN,

SON ANCIEN AMI.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



# CONVERSATION

ENTRE

## M. L'ABBÉ PACARAU

ET

## M. ROMAIN,

SON ANCIEN AMI,

*QUI le voit pour la derniere fois.*

M. ROMAIN.

JE vous fais mon compliment, mon cher Pacarau ; MM. les électeurs vous ont donc élevé à la dignité d'évêque métropolitain de Bordeaux, à la place de M. de Cicé.

M. PACARAU.

Oui, mon bon ami, & je rends grâces au Dieu de toute bonté, qui a daigné jeter un regard de miséricorde sur un vieux pécheur qui a joui long-temps de la réputation d'un homme doué de quelque talent & de quelques vertus, mais que l'âge

a totalement effacé. MM. les électeurs *viennent de faire un grand ouvrage*, magnum opus ; *mais sera-t-il avoué du Seigneur ? Pourrons-nous dire avec confiance* : à Domino factum est istud ? Cependant, que dit-on dans le monde sur mon élection, car elle doit paroître un peu extraordinaire ?

M. ROMAIN.

Vous voulez, sans doute, que je vous parle en ami, & aussi franchement qu'à l'ordinaire ; & cet axiome *honores mutant mores*, les honneurs corrompent les mœurs, n'a pas encore, je le crois, changé votre esprit & votre cœur.

M. PACARAU.

Oui, vraiment ; & je vous écouterai d'autant plus volontiers, que je vous ai toujours reconnu pour un homme franc & loyal.

M. ROMAIN.

Je vous avouerai donc que les opinions sont partagées sur votre compte ; le club des Jacobins & le café national vous élevent jusqu'aux nues, mais les gens sensés vous regardent ( pardonnez mes expressions ) vous regardent, dis-je, comme un intrus & un apostat, comme un homme au front d'airain qui a eu l'impudence de supplanter son supérieur légitime, qui tenoit son siege de l'église & ses pouvoirs de Dieu ; en un mot, comme un loup entré dans la bergerie, pour immoler un troupeau qui depuis quatorze siecles avoit toujours été fidelle à la religion de ses peres, à la voix de ses vrais pasteurs.

M. Pacarau.

Quoi ! vous entendez tous ces ſarcaſmes ſur mon compte ?

M. Romain.

Oui, certes, je vous l'aſſure ſur mon honneur ; ce n'eſt encore qu'un léger échantillon de ce que mille bouches répetent ſans ceſſe : elles proteſtent hautement que votre élection eſt évidemment contraire aux ſaintes regles preſcrites par l'égliſe ; que cette mere commune vous repouſſe de ſon ſein comme un enfant rebelle & indigne d'elle, à peu-près comme autrefois elle repouſſa Luther & Calvin ; que vous êtes interdit par le fait de toutes les fonctions de prêtre ; que quoique vous ſoyez ſacré, l'égliſe vous refuſe toute eſpece de juridiction, puiſqu'elle ne vous connoît pas ; que vous ne pouvez communiquer des pouvoirs que vous n'avez point, aux prêtres que vous ordonnerez, ou que vous placerez ; que ces mêmes prêtres ſeront les fléaux des paroiſſes dans leſquelles ils ſeront envoyés ; qu'ils ſeront des intrus & autant de brebis galeuſes qui infecteront le troupeau ; plus propres enfin à attirer ſur les paroiſſiens les malédictions du ciel que ſes bénédictions ; que les ſacremens qu'ils adminiſtreront ſeront autant de profanations & de ſacrileges ; que leurs abſolutions ſeront nulles, excepté à l'article de la mort, par une condeſcendance particuliere de l'égliſe ; qu'il eſt défendu à tous les fidelles ſans exception, & ſous peine de péché mortel, de communiquer avec eux dans tous les exercices de la religion, comme d'aſſiſter à leur meſſe, d'entendre leur ſer-

mon, de ſe confeſſer à eux, &c. Tous vous accuſent d'introduire le ſchiſme dans le dioceſe en vous ſéparant de la communion des évêques de France, qui eſt celle du ſouverain Pontiſe & de l'égliſe univerſelle ; que vous êtes enfin l'apôtre d'une religion nouvelle & purement humaine.

M. Pacarau.

Moi, me ſéparer de l'égliſe ! ô Dieu ! quel blaſphême ! c'eſt au contraire l'égliſe qui ſe ſépare de moi, puiſqu'elle repouſſe ma doctrine.

M. Romain.

Je veux que toute l'égliſe ait tort, & que vous ayez raiſon. Cependant on ne ſe borne pas à vous qualifier d'hérétique & de ſchiſmatique, on rappelle encore votre vie paſſée, on la compare à votre conduite préſente, & on finit par ne plus s'étonner de toutes vos démarches. Tout le chapitre aſſure, & la paroiſſe de St. André le confirme, que depuis pluſieurs années vous ne rempliſſiez pas votre devoir paſcal, dumoins avec le clergé, malgré l'ordonnance du dioceſe ; que vous n'aſſiſtiez pas au chœur depuis près de trente ans, quoique chanoine titulaire, excepté le jour privilégié du *Boſco*, où vous étiez exact à l'office dans la crainte d'encourir une pointe fatale, qui vous eût privé d'une groſſe rétribution. Croyez-moi, mon bon ami ; il eſt de votre honneur de démentir publiquement & par des atteſtations authentiques, ſignées par des témoins oculaires, de démentir, dis-je, toutes ces médiſances ou toutes ces calomnies qui ſe répandent dans le public,

& qui noirciſſent un peu la haute réputation de ſainteté qu'on veut vous donner.

M. PACARAU.

Quoi ! on répand ſur mon compte toutes ces médiſances, toutes ces calomnies, & il n'eſt aucun citoyen zélé qui prenne à cœur ma défenſe, qui faſſe hautement mon apologie ?

M. ROMAIN.

Pardonnez-moi ; pluſieurs perſonnes vous excuſent, on menace même de la lanterne quiconque oſera penſer que vous n'êtes pas un ſaint. On ſait depuis long-temps que vous êtes Janſéniſte. On n'ignore pas que c'eſt un principe de la ſecte, qu'une fois parvenu à un certain degré de la charité parfaite, quelque choſe que l'on faſſe, on ne peut plus pécher ; auſſi c'eſt bien à tort qu'un Juif de cette ville ſe plaignoit à un homme vertueux de ma connoiſſance qu'un beau Vendredi vous l'ayez invité de manger chez vous un bon chapon de Saintonge ; c'eſt, il eſt vrai, un petit ſcandale, mais il vous eſt facile de le réparer, en diſant que ce jour-là vous étiez fort enrhumé ; qu'importe, au reſte, à vos partiſans que vous ayez fait gras un Jeudi ou un Vendredi ? Tout ne paſſe-t-il pas dans ce ſiecle de liberté ? Et certes, on a beau dire & beau faire, ils vous regardent toujours comme un ſaint.

M. PACARAU.

Que me dites-vous là, mon bon ami ! eſt-il bien vrai qu'on releve ainſi ma conduite ?

M. Romain.

Oui, vraiment.

M. Pacarau.

Hélas ! je ne croyois pas être aussi bien connu ; c'est donc en vain que je cherchois à cacher mon existence dans ma tanniere obscure, & y vivre comme un renard éloigné des yeux de cette maudite race humaine. O jour fatal qui m'as vu naître, pourquoi n'as tu pas été celui qui me verra mourir ! Il n'est plus qu'un seul objet qui me console, celui d'être maintenant sac. . . Mais que pense-t-on sur mon mémoire ? Que dit-on de mon adresse à . . . .

M. Romain.

Les uns, & à ces traits vous reconnoîtrez vos courtisans, le regardent comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain ; ils s'étonnent qu'à votre âge vous ayez l'esprit aussi nerveux ; ils y trouvent une finesse & une souplesse admirables. Les autres disent qu'il est insidieux pour les ignorans, qu'il est plein de mauvaise foi, de citations fausses, de traits historiques qui prouvent contre vous, & presque tous s'accordent sur ce point, que vous l'avez fait imprimer, & sur-tout fait distribuer la veille de votre élection pour réunir sur votre tête les suffrages des électeurs ; il est bien sûr que ce petit tour de fripponnerie, si c'en est une, vous a merveilleusement servi.

M. Pacarau.

Oh que me dites-vous là ! il n'y auroit qu'un

vieux renard qui fût capable d'une ſupercherie auſſi adroite, il eſt vrai, mais auſſi ſcandaleuſe. Avouez cependant que j'ai démontré contre tous ces écrivains fanatiques, contre tous ces évêques de France, & même contre le Pape, que l'Aſſemblée nationale ne touche nullement aux dogmes de foi. Que répondent-ils à cet article ?

M. ROMAIN.

Il eſt dommage que le public ait lu avant votre mémoire, l'expoſition des principes de la foi & de la doctrine de l'égliſe par les évêques de France, l'opinion de M. l'Abbé Maury, les ſentimens de l'abbé Baruel, & un ouvrage récent qui n'eſt pas aſſez connu, où l'on réfute d'une maniere ſavante le long réquiſitoire de M. Jauſonnet, ſi toutefois il l'a compoſé, & qu'il ne l'ait point reçu tout fait de Paris. On aſſure que tous ces écrits répondent d'avance à tous vos raiſonnemens. Il ſemble auſſi qu'en matiere de doctrine on doit préférer les ſentimens des évêques de France unis au ſouverain Pontife, aux libelles de quelques individus. On rappelle encore la réponſe de M. l'abbé Langoiran & du vicaire des grandes-Landes à l'eſpece d'écrit ſcientifique de M. Duranton, qui, comme vous le ſavez, a été ſi bien frotté par ces deux auteurs, que bien loin de relever ſon honneur trop bleſſé dans ſa patrie, s'eſt vu forcé de porter ſes armes dans un pays étranger, & répandre ſa ſcience théologique au milieu des pierres du Périgord noir. Pour revenir au ſentiment du public ſur votre mémoire, on dit que vous avancez ſans ceſſe, ſans le prouver jamais, que l'Aſſemblée n'attaque point la foi. Voici comment ils raiſonnent pour vous réfuter.

Premierement, c'eſt un dogme de foi que la juridiction ou les pouvoirs ſpirituels des évêques, comme des prêtres, proviennent de l'égliſe : or l'Aſſemblée nationale s'empare de ces pouvoirs ; on le prouve. Elle ſupprime ſans la participation de l'égliſe, près de la moitié des évêchés & la plus grande partie des métropoles ; elle confere aux métropolitains & aux évêques voiſins une juridiction qu'ils n'avoient pas ſur les dioceſes ſupprimés. De plus, elle érige quelques nouveaux évêchés & quelques nouvelles métropoles ; elle confére par elle-même des pouvoirs ſpirituels aux évêques & aux métropolitains qui doivent les occuper; elle s'empare donc des pouvoirs ſpirituels que J. C. a donné à ſon égliſe ; elle anéantit donc ce premier article de foi. On parle encore des vœux monaſtiques actuellement exiſtans, qui lient l'homme à Dieu par les liens les plus ſacrés, & qu'elle détruit de ſa pleine puiſſance par l'impoſſibilité où elle met les religieux de les accomplir.

Secondement, c'eſt un dogme de foi fondé ſur l'écriture ſainte, appuyée par les décrets des conciles généraux, par la tradition conſtante des peres, & par l'uſage de l'égliſe depuis ſon origine juſqu'à nous, que le Pape comme ſucceſſeur de Saint Pierre, eſt le chef de l'égliſe univerſelle ; qu'il a une primauté d'honneur & de juridiction ſur tous les évêques ; qu'il peut porter ſon jugement ſur leur doctrine & leurs mœurs, leur accorder ou leur refuſer ſa communion : or l'Aſſemblée nationale ne veut pas reconnoître dans le ſouverain Pontife cette primauté de juridiction, comme il paroît évidemment par la lecture de ſes décrets. Donc elle renverſe encore ce ſecond article de foi.

Troisiemement, il est de foi que l'évêque, comme successeur des apôtres, est supérieur au simple prêtre : or l'Assemblée les range tous au même niveau, puisqu'elle défend à tout évêque, sous peine de nullité, de rien entreprendre dans le gouvernement de son diocese, sans la participation de son conseil, & à la majorité des suffrages. Elle détruit donc encore ce troisieme article de foi.

Pour ce qui concerne la discipline ecclésiastique, on reproche à l'Assemblée nationale de l'avoir anéantie presque de fond en comble ; mais on convient en même-temps qu'elle auroit pu s'accorder avec les évêques sur plusieurs points, & qu'ils y auroient consenti très-volontiers, même avec joie.

M. PACARAU.

Pour moi je vous assure que tous ceux qui vous parlent de cette maniere n'entendent rien à toutes ces questions : seroit-il possible que l'Assemblée nationale voulût s'arroger la jurisdiction spirituelle de l'église, puisque, comme je l'exprime dans mon mémoire, elle déclare en termes formels dans l'instruction que les officiers municipaux ont lue dans nos églises, qu'elle n'entend point toucher au spirituel, qu'elle avoue expressément son incompétence sur tous ces objets, & que c'est vouloir calomnier ses intentions, de tenir un pareil langage.

M. ROMAIN.

Vous avez tort, mon cher ami, de prétendre que ceux qui parlent ainsi n'entendent rien à tou-

tes ces queſtions ; je pourrois citer les évêques & les prêtres les plus éclairés & les plus vertueux de toute la France, qui tous rejettent avec horreur la nouvelle doctrine de l'Aſſemblée nationale, comme étant contraire à l'enſeignement de l'égliſe univerſelle. D'ailleurs, vous conviendrez ſans doute qu'il ne ſuffit pas que l'Aſſemblée proteſte avec des termes magnifiques & pompeux, que ſon intention n'a jamais été de vouloir s'attribuer la juridiction ſpirituelle de l'égliſe, ſi elle s'en empare par le fait. C'eſt à peu-près comme ſi une perſonne voloit à une autre une bourſe de cent louis, en proteſtant que ſon intention n'eſt pas de le voler ; ou bien encore comme ſi un homme donnoit à un autre une volée de coups de cannes, & prétendoit lui faire croire que ſon deſſein n'eſt pas de lui faire du mal ; vous ſentez, mon bon ami, entre nous ſoit dit, que c'eſt s'imaginer avoir affaire avec des êtres inſenſibles, avec des aveugles ; c'eſt vouloir jeter du ſable aux yeux des ignorans les plus groſſiers.

M. Pacarau.

Je m'apperçois avec peine que nous ne ſerions point d'accord de long-temps ; dumoins vous m'avouerez que j'ai démontré dans mon écrit, par une longue ſuite de faits hiſtoriques, que la puiſſance temporelle a ſouvent érigé ou ſupprimé des évêchés & des métropoles, qu'elle a fait auſſi des reglemens ſages ſur la diſcipline eccléſiaſtique.

M. Romain.

A cela je n'ai qu'un mot à vous répondre ; je vous invite à lire avec attention, l'inſtruction

paſtorale de M. l'évêque de Boulogne, & vous verrez bientôt toutes vos citations anéanties; vous y reconnoîtrez que c'eſt ſeulement par l'autorité qu'ils avoient reçu du ſouverain Pontife ou des conciles, que les princes s'immiſçoient dans les affaires qui étoient du reſſort de l'égliſe; qu'ils étoient les protecteurs nés des canons, & ſpécialement chargés de veiller à l'obſervation de la diſcipline eccléſiaſtique. Si, s'aveuglant ſur leur autorité, ils ont dépaſſé quelquefois leurs pouvoirs, leur conduite n'a jamais été avouée par l'égliſe, qui au contraire les a toujours condamnés; & ſi un évêque ou un prêtre a occupé un diocese ou une cure ſans avoir une miſſion expreſſe de l'égliſe, ils ont toujours été regardés comme des intrus, des miniſtres ſans juridiction ou ſans pouvoirs; mais attendons encore quelques jours & toutes ces queſtions feront un peu mieux développées.

M. PACARAU.

Vous ignorez donc que tout évêque eſt univerſel; qu'il poſſede par ſa conſécration ainſi que le ſimple prêtre, tous les pouvoirs relatifs à ſon ordre; qu'il ſuffit qu'il ſoit placé, de quelque part qu'il vienne, pour poſſéder auſſi-tôt la juridiction ſpirituelle?

M. ROMAIN.

Qu'auroit-on penſé, mon cher ami, ſi quelqu'un, il y a trois ans, avoit oſé tenir un tel langage? ne l'auroit-on pas accuſé de renoncer à ſa foi? n'auroit-on pas dit qu'il admettoit dans l'égliſe autant de Papes qu'il y a d'évêques, ou que cette égliſe n'avoit pas de chef? Tout le monde ſait que Mirabeau a inventé le pre-

mier ce dogme fondamental de la nouvelle religion ; on comprend aussi quels sont les puissans motifs qui l'ont déterminé, lui & tous ses adhérans à le mettre au grand jour ; on sait encore que MM. B... J... D... & enfin vous-même n'êtes que les échos de ce docteur universel ; ils auroient bien mieux fait sans doute, de se borner à nous apprendre les lois purement politiques, sans avoir la fureur de nous instruire sur les dogmes de la religion. L'église n'a pas besoin d'organes étrangers pour nous transmettre les principes de la foi & de la morale évangelique.

M. PACARAU.

Croyez-moi, mon ami, laissons à part toutes ces questions, & convenons ensemble que si l'Assemblée nationale n'eût enlevé les biens du clergé, celui-ci n'auroit pas trouvé autant de difficultés à admettre sa nouvelle constitution. Convenons encore que l'élection des ministres par le peuple ramene les beaux jours de la primitive église.

M. ROMAIN.

On s'étonne en vérité que vous rappeliez encore cette vieille idée tant de fois rebattue, que le clergé regrette ses biens ; ils sont déjà presque tous mangés, & il est maintenant comme impossible d'y revenir. Il voit sans doute avec peine que ces mêmes biens, au lieu d'avoir été employés au soulagement de l'état, en liquidant ses dettes, les cl... &c. les ont presque tout dévorés ; d'ailleurs tous les curés & vicaires des villes auroient sensiblement gagné à leur nouveau traitement, puisqu'il auroit doublé leur revenu. Ce n'est donc plus des biens temporels qu'il s'agit ici, mais des principes de la foi qu'on veut anéantir, mais de

la discipline générale de l'église qu'on détruit, mais de la religion de nos peres qu'on sape jusques dans ses fondemens ; voilà ce que le clergé repousse avec courage ; voilà ce qui le force à céder ses places à des intrus qui ne rougissent pas de s'en emparer par la violence & de sacrifier l'honneur & la conscience à une honteuse & coupable ambition.

Pour ce qui concerne l'élection des pasteurs, qu'on se flatte d'assimiler à celle des premiers temps de l'église, on vous répond qu'il n'est aucune époque dans l'histoire de l'église où le peuple seul ait nommé ses évêques & ses curés ; on voyoit seulement les représentans du clergé unis aux représentans du peuple, élire de concert les premiers pasteurs : c'est, il est vrai, un objet de pure discipline, qui a dégénéré par le laps du temps, ou qui a été abrogée par des lois consenties par les deux puissances, mais que l'église auroit pu faire revivre encore de nos jours, si on avoit daigné solliciter son suffrage.

M. PACARAU.

O pour le coup je suis assuré que quelque esprit malin vous a endoctriné ; croyez-moi, mon ami, prenez un peu de l'esprit du temps, c'est le seul moyen de se tirer d'affaires ; j'ai plus d'expérience que vous, il y a soixante-dix ans que je connois le monde ; croyez-vous bonnement qu'on eût fait évêque métropolitain de Bordeaux un vieux pénard comme moi, si je n'eusse fait un libelle en faveur du serment ? Oui, oui, il faut toujours venter du vent qui vente, c'est ainsi qu'on parviendra toujours.

M. ROMAIN.

Permettez que je vous adresse aujourd'hui la même réponse que fit un jour au Roi le célebre d'Aguesseau, au moment qu'il lui offroit la

place d'avocat général au parlement de Paris ; Sire, lui répondit ce grand homme, *je n'aurai jamais le courage de faucher l'herbe sous les pieds d'un homme vivant.* C'est précisément ce que vous assurâtes vous-même à plusieurs personnes de votre connoissance peu de jours avant votre élection ; *il faudroit*, leur disiez-vous, *il faudroit avoir un front d'airain pour s'emparer du siege de M. de Cicé.* Je vous avoue que si j'avois l'honneur d'être prêtre je me regarderois déshonoré du moment que j'aurois eu la témérité de supplanter un pasteur d'une place qu'il occupe légitimement ; sans parler de délicatesse de conscience, le respect humain suffiroit seul pour m'en éloigner à jamais ; & si j'étois assez lâche pour usurper une dignité à laquelle je n'ai & ne peux avoir aucun droit, je me croirai indigne des regards des hommes, je rougirois de me montrer devant l'astre du jour, je craindrois qu'il ne m'accusât d'impiété & de perfidie. Mon cœur en proie aux plus cuisans remords, seroit bientôt séché de douleur, il seroit la cause malheureuse qui me précipiteroit au plutôt dans le sein du tombeau. Je connois maintenant, M., les vrais sentimens de votre cœur ; je romps pour jamais avec vous, ne vous regardant plus que comme un intrus, un mercénaire ; je souhaite que le ciel, si justement courroussé, ne vous frappe pas bientôt d'une maniere terrible, qu'il vous accorde au contraire le temps de faire une pénitence publique pour réparer le scandale que vous avez donné à tous les fidelles ; quant à moi, je sors dès ce moment de votre maison, très-résolu de n'y plus rentrer & de n'avoir plus aucune communication avec vous.

F I N.